

/FE.-

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°96-322 du 06 Août 1996

Portant nomination du Colonel NOUTAI
Espérant en qualité de Directeur Adjoint
de Cabinet du Ministre Délégué auprès
du Président de la République, chargé
de la Défense Nationale.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

CHEF DE L'ETAT,

CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU le Décret N° 96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;
- SUR Proposition du Ministre délégué auprès du Président de la République, chargé de la Défense Nationale ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 17 Juillet 1996 ;

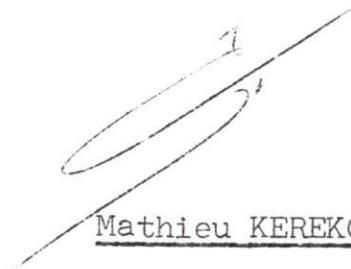
D E C R E T E :

Article 1er.- Le Colonel NOUTAI Espérant est nommé Directeur Adjoint de Cabinet du Ministre délégué auprès du Président de la République, chargé de la Défense Nationale.

Article 2.- Le présent Décret qui abroge toutes disposition antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé et sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 06 Août 1996

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Mathieu KEREKOU.-

.../...

Le Premier Ministre, chargé de la
Coordination de l'Action Gouverne-
mentale et des Relations avec les
Institutions,

Adrien HOUNGBEDJI

Adrien HOUNGBEDJI.-

Le Ministre délégué auprès du
Président de la République, chargé
de la Défense Nationale,

Le Ministre des Finances,

~~*Sévérin ADJOVI*~~

~~*Moïse MENSAH*~~

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MF 4 MDN 4 AUTRES
MINISTERES 16 SGG 4 DGBM-DCF-DGTC- DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-
DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 INTERESSE 1.-

MENSAH MOÏSE